

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Carole-Anne Hardy

<https://www.cadre21.org/membres/d52dc00b6e5bcb3d79a1434d>

Date d'obtention : 2024-09-20 15:58:46

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une méthode qui permet d'uniformiser les interventions dans les secteurs participants. La recette est importante à suivre et je peux me référer à l'outil aide mémoire de la trousse aux besoins. C'est important de se rappeler de ne pas consulter le téléphone du jeune puisque cela sera considéré comme de la consultation de porno juvénile.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

En fait, je saurai quoi faire en cas de situation de sexto et je pourrai prendre en charge l'intervention.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je devrais faire attention à porter une intention bienveillante à la victime.

Je devrais suivre la procédure.

Porter attention au caractère malveillant